



منظمة الأغذية  
والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

## CONFERENCE

### Trente-troisième session

Rome, 19 - 26 novembre 2005

### RÉSULTATS DU MÉCANISME DE MISE EN RECOUVREMENT FRACTIONNÉE DES CONTRIBUTIONS 2004-05

#### I. INTRODUCTION

1. À sa trente-deuxième session en 2003, la Conférence a adopté la Résolution 11/2003 visant à amender l'Article V du Règlement financier pour tenir compte de l'application de la méthode de mise en recouvrement fractionnée des contributions au Programme ordinaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004. Cette méthode prévoit le fractionnement en partie en euro et en partie en dollar EU des contributions mises en recouvrement au titre du Programme ordinaire comme moyen de protéger l'exécution du programme de travail. Dans le cadre de la même résolution, la Conférence a aussi demandé au Secrétariat de soumettre à la Conférence, à sa trente-troisième session, en 2005, un rapport sur les résultats obtenus grâce à la mise en recouvrement fractionnée des contributions. Le présent document a été rédigé pour répondre à cette demande et s'appuie dans une large mesure sur les données pour 2004 et sur les données provisoires pour 2005.

2. Le document couvre les cinq domaines suivants:

- Contributions mises en recouvrements et montants reçus
- Incidences sur les mouvements de trésorerie et gestion des devises
- Comparaison entre les dépenses estimées et les dépenses engagées par devise
- Incidences comptables de la mise en recouvrement fractionnée
- Conclusions et propositions de modification

## II. CONTRIBUTIONS MISES EN RECOUVREMENT ET MONTANTS REÇUS PAR DEVISE

3. La Résolution de la Conférence sur les ouvertures de crédit pour 2004-05<sup>1</sup> fixait le montant total des ouvertures de crédits à 749,1 millions de dollars EU. Elle fixait aussi le taux de change budgétaire à 1€ = 1,19 \$EU, et le pourcentage des crédits budgétaires à verser en dollars EU et en euros, soit 45 pour cent et 55 pour cent respectivement. Après ajustements pour tenir compte des recettes accessoires, du financement de l'amortissement de l'assurance maladie après cessation de service et du Fonds de péréquation des impôts, spécifiés dans la même résolution, les contributions dues pour l'exercice biennal comprenaient 341,6 millions de dollars EU (payables en dollars EU) et 348,9 millions d'euros (payables en euros).

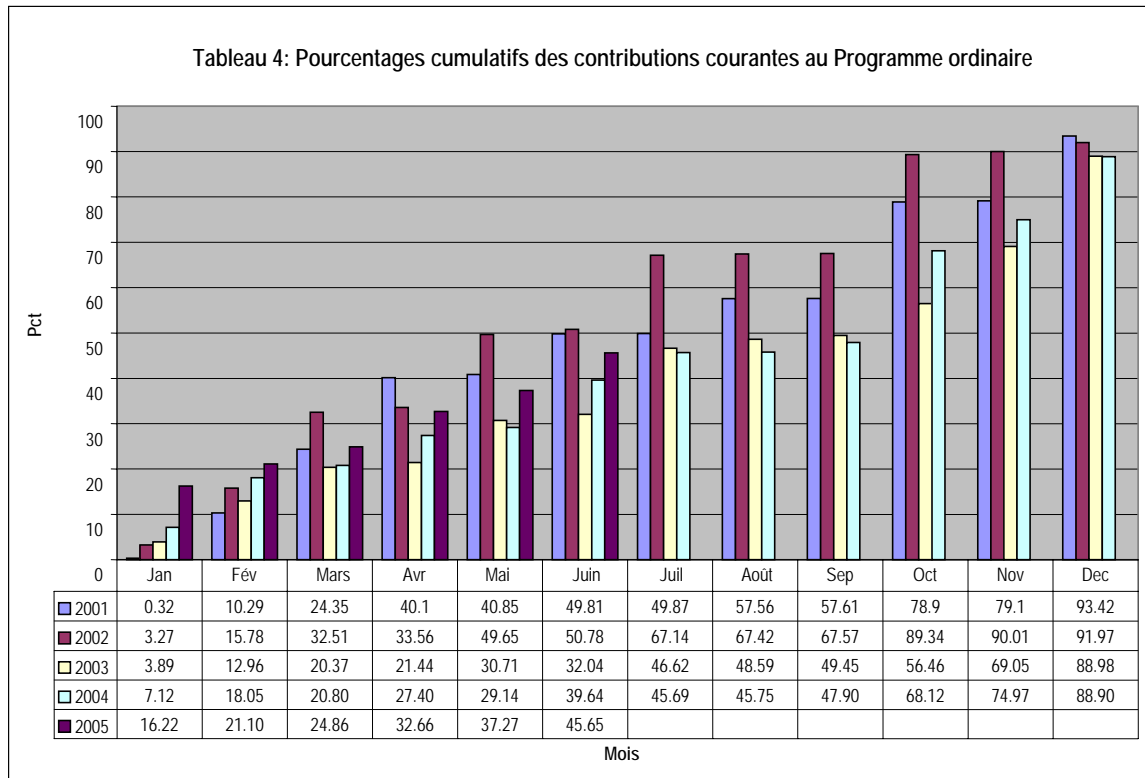
4. Les données d'expérience pour 2004 et pour 2005 à ce jour (appels de contributions, relevés et encaissements dans les deux monnaies et réponse aux questions et demandes d'information) montrent que les États Membres se sont adaptés relativement facilement à la méthode de mise en recouvrement fractionnée des contributions. Les paiements en euros ont accusé des retards plus importants que prévu au cours du premier semestre de 2004 et en 2005 (voir tableaux 2 et 3), tandis que la mise en recouvrement fractionnée n'a pas modifié l'irrégularité des encaissements constatée ces dernières années. La plupart des pays versent généralement les contributions en dollars et en euros en même temps; certains États Membres effectuent leurs versements de façon irrégulière au cours de l'année, alors que d'autres le font de manière plus cohérente et règlent leurs contributions à la même période chaque année. Ces tendances sont illustrées au Tableau 1 qui montre le calendrier des paiements effectués par les 10 plus importants bailleurs de fonds pour les cinq dernières années (au 30 juin 2005). En raison de l'irrégularité des recouvrements, il est difficile pour l'Organisation de prévoir ses mouvements de trésorerie.

---

<sup>1</sup> Résolution 7/2003 de la Conférence







6. Le Tableau 4 ci-dessus montre que l'échelonnement des versements tout long de l'année depuis l'application de la méthode de mise en recouvrement fractionnée est tout à fait comparable à celui des années antérieures (les contributions perçues en 2004 sont analogues à celles de 2003 mais inférieures aux années précédentes). La mise en recouvrement fractionnée n'a pas eu d'impact marqué sur le taux de recouvrement. Le montant total des encaissements en dollars EU et en euros représentait 45,65 pour cent au 30 juin 2005 contre 39,64 pour cent au 30 juin 2004 et 32,04 pour cent au 30 juin 2003 (mais en baisse par rapport au 50,78 pour cent constaté au 30 juin 2002). Au 31 décembre 2004, le taux de recouvrement général était de 88,90 pour cent, niveau conforme au taux de 88,98 pour cent à la même date en 2003 mais en baisse par rapport au taux de 91,97 pour cent au 31 décembre 2002. Les recouvrements continuent d'être irréguliers, ce qui complique les prévisions des mouvements de trésorerie.

### III. INCIDENCES SUR LES MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE ET GESTION DES DEVICES

7. Le Tableau 5 fait état des dépenses et des recettes mensuelles en euros de janvier 2004 à juin 2005. Comme indiqué au Comité financier en mai 2004 et en mai 2005 (FC 107/3 paragraphe 16 et FC 109/4 paragraphe 14), en raison du retard et de l'irrégularité des recouvrements en ce qui concerne les dépenses mensuelles et de l'absence de réserves en euros au début de 2004, l'Organisation s'est trouvée dans une situation de trésorerie déficitaire en euros pendant une grande partie de l'exercice biennal.

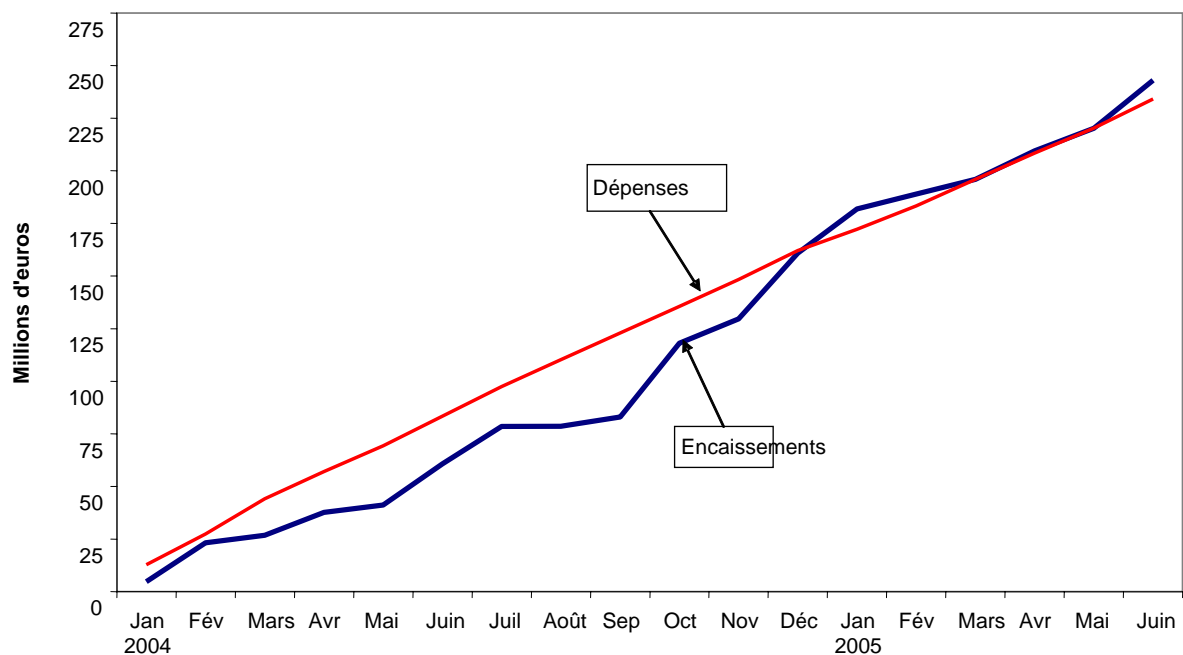
8. Comme anticipé en 2003 (voir FC 102/18 INF paragraphe 15) cette pénurie a été couverte grâce à des échanges cambistes avec les avoirs en dollars pour obtenir des euros. Un échange cambiste consiste à acheter et à vendre un même montant d'une devise donnée pour deux dates différentes – l'un au comptant et l'autre à terme. En d'autres termes, une entité utilise une

monnaie pour acheter une autre monnaie pour une période de temps limitée à la fin de laquelle elle fait l'opération inverse, c'est-à-dire rachète la monnaie d'origine. Au lieu d'emprunter directement dans la monnaie requise, une entité peut, dans ce type d'opération, échanger une monnaie pour obtenir des liquidités dans une autre monnaie. En fait, le montant mis en jeu dans chaque monnaie est simultanément emprunté et prêté et le coût de financement dans la monnaie requise est inférieur à celui de l'emprunt direct. Tout au long de l'exercice biennal, la Sous-Division de la trésorerie de la Division des finances a procédé à des échanges cambistes sur une base hebdomadaire avec la Banque des règlements internationaux à Bâle aux taux interbancaires les plus favorables. La couverture hebdomadaire des besoins en euros de l'Organisation a réduit au minimum les coûts de financement.

9. Le coût de financement était représenté en 2004 par une charge d'environ 300 000 euros qui a été en partie compensée par les intérêts perçus sur les dollars, soit 250 000 dollars EU, le coût net s'établissant à environ 122 000 dollars EU pour l'année 2004. Compte tenu de l'évolution des taux d'intérêt à court terme pour le dollar EU et l'euro depuis le début de l'année 2005, le coût net pourrait devenir un gain net cette année. Il convient de noter que le coût de financement dont il est question n'est pas la conséquence directe de la méthode de mise en recouvrement fractionné des contributions mais qu'il s'agit plutôt d'un moyen de faire face au problème - qui est loin d'être nouveau - de l'irrégularité et des retards des règlements des contributions par les États Membres. À moins que les contributions ne soient versées dans les délais prévus (permettant ainsi d'accumuler des soldes en euros) il faudra continuer à recourir fréquemment à des échanges cambistes pour se procurer en temps voulu les euros nécessaires aux opérations de l'Organisation.

10. Enfin, on remarquera que lors des exercices biennaux précédents, le contrat unique d'achat anticipé de devises grâce auquel l'Organisation se procurait les euros (et auparavant les liras) nécessaires pour la totalité de l'exercice en échange de dollars EU comportait le même facteur déport/report dont il est question dans les échanges cambistes, qui résulte des différences de taux d'intérêt entre les deux devises. Dans le cas d'un contrat d'achat anticipé, le taux de déport ou de report était fixé pour la totalité de l'exercice biennal au moment de la transaction sans tenir compte de l'évolution du marché monétaire dans les deux années qui suivaient.

**Tableau 5: Encaissements par rapport aux dépenses en EUROS  
Janvier 2004 - Juin 2005  
(chiffres cumulatifs)**



#### **IV. COMPARAISON ENTRE LES DÉPENSES ESTIMÉES ET LES DÉPENSES ENGAGÉES PAR DEVISE**

11. Avant de décider de la mise en recouvrement des contributions 2004-05 dans les proportions de 45 pour cent en dollars EU et 55 pour cent en Euro au taux budgétaire de 1€= 1,19 \$EU, le Secrétariat a fait une analyse rétrospective des dépenses engagées par devise. Les mêmes techniques d'analyse ont été utilisées pour établir une prévision des dépenses pour 2004-05. L'accent est mis sur la monnaie économique de la transaction, c'est-à-dire la monnaie dans laquelle l'obligation de l'Organisation est exprimée. Les devises qui sont alignées plus étroitement sur l'euro que sur le dollar EU sont intégrées dans les prévisions des dépenses en euro. Toutes les autres sont incluses dans la portion en dollars EU du fractionnement.

12. L'analyse des dépenses engagées à ce jour dans l'exercice 2004-05 indique que le pourcentage des dépenses par monnaie est très proche de ce qui était prévu pour le fractionnement, la proportion en dollars EU étant cependant légèrement plus forte et celle en euros légèrement plus faible que celles appliquées pour la mise en recouvrement. L'analyse des dépenses 2004-05 sera utilisée pour établir les taux à appliquer aux ouvertures de crédit 2006-07, et qui sont proposés comme suit: 46 pour cent en dollars EU et 54 pour cent en euros au taux budgétaire pour 2006-07, qui est inchangé à 1€= 1,19 \$EU. Le fractionnement des ouvertures de crédits est décrit de manière plus approfondie dans la section intitulée "Financement du budget" du PTB pour 2006-07.

#### **V. INCIDENCES COMPTABLES DE L'APPLICATION DE LA MISE EN RECOUVREMENT FRACTIONNÉE DES CONTRIBUTIONS**

13. Les mises en recouvrement fractionnées des contributions suivent le traitement comptable type appliqué aux factures. Les lettres d'appel à contribution envoyées tous les ans aux États Membres servent de base pour émettre les factures qui sont comptabilisées en dollars EU et en Euro. Les comptes officiels de la FAO étant tenus en dollars EU, les factures en Euro sont converties en dollars EU au taux de change mensuel opérationnel de l'ONU en vigueur lorsque la lettre d'appel est rédigée, qui est en général le taux appliqué en janvier.

14. À réception des contributions mises en recouvrement en euros, les encaissements sont comptabilisés comme des transactions en euros qui sont ensuite converties en dollars EU au taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur pendant le mois de l'encaissement. Toutes les différences de change réalisées (c'est-à-dire entre le taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur le mois où a été établie la lettre d'appel à contribution et celui en vigueur le mois de l'encaissement) sont comptabilisées dans le compte "gains et pertes de change". Conformément à la Résolution 17/89 de la Conférence, ces différences de change sont transférées au Compte de réserve spécial.

15. Le Compte de réserve spécial a été créé par la Conférence en 1977<sup>2</sup> pour aider à protéger l'Organisation des effets que pourraient avoir les dépenses supplémentaires non inscrites au budget résultant d'écarts de change défavorables. L'objet du Compte de réserve spécial a été élargi par les Résolutions 13/81 et 17/89 de la Conférence et inclut a) le transfert des gains ou pertes de change réalisés et des réévaluations dues aux variations du taux de change opérationnel de l'ONU; et b) les écarts sur les dépenses de personnel dus aux différences entre le taux budgétaire et le taux de change opérationnel de l'ONU. Le Compte de réserve spécial ne prévoyait

---

<sup>2</sup> Résolution 27/77 de la Conférence

pas de protection contre les différences entre les taux de change pour la portion des dépenses hors personnel effectuées au siège.

16. En ce qui concerne le point a) ci-dessus, en 2004 les différences nettes de change ont résulté en une perte de seulement 0,2 million de dollars EU, correspondant à une perte de 0,9 million de dollars EU sur les transactions en euros et à un gain de 0,7 million de dollars EU sur les transactions non-euro. Au cours des six premiers mois de 2005, la différence nette de change était une perte de 3,3 millions de dollars EU, correspondant à une perte de 3 millions de dollars EU sur les transaction en euros et à une perte 0,3 million de dollars EU sur les transactions non-euro.

17. Pour ce qui est du point b) du paragraphe 15 ci-dessus, l'écart sur les dépenses de personnel transféré du Fonds général au Compte de réserve spécial est calculé en fonction de la différence entre le taux de change opérationnel de l'ONU et le taux budgétaire. On remarquera que c'est la seule occasion où les écarts par rapport au taux budgétaire, et non par rapport aux taux opérationnel de l'ONU, sont calculés et transférés au Compte de réserve spéciale.

18. En 2004, compte tenu du renforcement de l'euro par rapport au taux budgétaire, un écart défavorable sur les dépenses de personnel a été calculé et, conformément à la résolution relative au Compte de réserve spécial susmentionnée, a été transféré du Fonds général et imputé au Compte de réserve spécial. De ce fait le solde du Compte de réserve spécial, qui s'élevait à 23 millions de dollars EU au début de l'exercice, est passé à 15,6 millions de dollars EU à la fin de 2004.

19. Cependant, dans le cadre de la mise en recouvrement fractionnée et dans la mesure où les contributions en euros sont versées avant que les dépenses en euro ne soient engagées, les contributions mises en recouvrement en euros permettent de faire face à tous les décaissements en euros, ce qui fait que les différences de change devraient être nettement inférieures à celles de l'exercice biennal précédent.

20. En conséquence, le mécanisme de la mise en recouvrement fractionnée, accompagné du versement en temps voulu des contributions, devrait rendre moins fréquentes les différences de change et, sur le plan comptable, le taux budgétaire ne devrait pas avoir d'impact. La comptabilisation dans le Compte de réserve des écarts par rapport au taux budgétaire peut donc être considérée comme superflue avec le mécanisme de mise en recouvrement fractionnée. Pour cette raison, le Secrétariat propose d'exclure à compter de l'exercice 2004-05 les montants imputés au Compte de réserve spécial au titre des écarts sur les dépenses de personnel découlant des différences entre le taux budgétaire et le taux opérationnel de l'ONU. Le Comité financier et le Conseil sont invités à entériner cette proposition pour approbation par la Conférence.

21. Le Comité financier a été informé à sa cent deuxième session en 2003<sup>3</sup> que l'exercice biennal en cours serait traité comme un exercice de transition au regard de la méthode de mise en recouvrement fractionnée des contributions. Le Secrétariat poursuivra son analyse de l'impact de la mise en recouvrement fractionnée et communiquera au Comité financier toute proposition de changement qui serait formulée au cours du prochain exercice.

---

<sup>3</sup> FC 102/18 - document sur la "Mise en recouvrement fractionnée des contributions"



## VI. CONCLUSIONS ET CHANGEMENT PROPOSÉ

22. Les principales conclusions qui peuvent être tirées de la mise en recouvrement fractionnées des contributions durant l'exercice 2004-05 sont les suivantes:
- a) Les États Membres se sont adaptés relativement facilement au nouveau mécanisme même si le calendrier des versements des contributions (au total) est aussi irrégulier que dans le passé. Les retards dans le versement des contributions restent le plus gros problème de l'Organisation;
  - b) Le solde des avoirs en euros était nul au début de l'exercice et les encaissements en euros ont été constamment inférieurs aux décaissements en euros pour les dépenses. L'Organisation a fait face à cette situation par des échanges cambistes, utilisant les avoirs en dollars EU pour se procurer les euros nécessaires. Ces transactions ont un faible coût net et tant que les paiements en euros ne seront pas effectués plus régulièrement, on continuera à recourir à ce mécanisme;
  - c) L'analyse des dépenses engagées par devise depuis le début de l'exercice 2004-05 montre que la ventilation dollar EU/euro est très proche du taux estimé pour les ouvertures de crédit approuvées en novembre 2003. Le taux proposé pour 2006-07 sera un point de pourcentage de plus pour les dollars EU et un point de moins pour les euros. Dans la mesure où les budgets futurs reposent sur une comparaison des contributions mises en recouvrement en euros et en dollars EU d'un exercice à l'autre, et non plus sur une comparaison en dollars EU, on peut dire que le mécanisme a répondu à l'objectif principal qui était de contribuer à protéger l'exécution du programme de travail ordinaire de l'Organisation;
  - d) L'adoption de la méthode de mise en recouvrement fractionnée des contributions a des incidences sur le Compte de réserve spécial qui concernent le taux de change budgétaire. À cet égard, le Comité financier et le Conseil sont invités à entériner pour approbation par la Conférence la proposition visant à exclure les montants imputés au Compte de réserve spécial au titre des écarts sur les dépenses de personnel découlant des différences entre le taux budgétaire et le taux opérationnel de l'ONU, à compter de l'exercice 2004-05.